



Inapte & Medecin du travail arrogant

Par **rubi35**, le **26/04/2013 à 14:40**

Bonjour,rnrnJ'ai il y a deux semaines passé une visite médicale du travail.rnMon avis sur ces visites est plutôt tranché mais je m'y suis présenté en temps et en heure.rnUne première assistance m'a fait faire les premiers tests auquel je me suis soumis bon gré mal gré (test visuels, urine, questions...), et j'ai répondu à l'ensemble de ces questions.rnVient ensuite la médecin, à travers mes réponses assez sèches (mais courtoises) celle-ci me pose la question "je vous sens hostile ?" je lui répond "oui", question "pourquoi?" je lui réponds "je pense que vous êtes inutile" en précisant aussitôt "ne prenez pas cela pour vous je parle de ce système de visite médicale" elle s'arrête aussitôt et me dit "bon, je ne me vois pas continuer dans ces conditions", la dessus elle me donne mon papier (suite à ma demande), dessus y figure "apte".rnrnDans la semaine mon employeur reçoit un recommandé de la médecin indiquant qu'il y a eu une erreur d'impression et que je suis en fait "inapte" et que je dois faire une seconde visite.rnrnJe tiens à préciser les choses suivantes pour ceux qui m'ont lu jusque là :rn- a AUCUN moment je n'ai invectivé ces personnesrn- j'ai répondu à chacune de leurs questions et tests m'y pliant bon gré mal grérn- je n'ai pas compris le médecin, préfère-t-il que je lui mente?? a-t-il l'esprit suffisamment fermé pour ne pas comprendre que tout le monde ne pense pas comme lui? comment fait-il pour diagnostiquer, à chaque fois qu'une réponse ne lui plaît pas déclare-t-il les patients inaptes??rn-je ne prétends pas avoir raison sur ce qu'est la médecine du travail et son utilité dans la société actuelle et je n'ai jamais prétendu cela, elle a son avis j'ai le mien et cela s'arrête la.rnrnJ'aime mon travail actuel, je n'y est aucun problème, j'apprécie énormément mes employeurs, et mes problème de santé sont identifiés (via medecin classique que je considère utile - lui). rnQuelles sont les lois à ce sujet? le médecin peut-il me faire licencié, puis-je passer outre son avis, quels recours ai-je ?...rnrnMerci pour l'aide que vous pourrez m'apporter (avec les références aux textes de loi si possible).rnCordialement.